



ACCUEILLIR OU RECONDUIRE,

Enquête sur les guichets de l'immigration

Alexis Spire

Raisons d'Agir éditions

Le durcissement, depuis 2003, des lois contre l'immigration se transforme en acharnement : on s'attaque aux enfants qu'on va chercher dans les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles primaires et maternelles) pour les placer dans des centres de rétention. De véritables guets-apens sont organisés devant les restaurants du cœur, dans les préfectures où l'on arrête des demandeurs d'asile convoqués pour un réexamen de leurs dossiers. La politique du chiffre, une sorte de taylorisation des expulsions qui détermine à l'avance le nombre d'étrangers à expulser annuellement, l'introduction des contraintes d'efficacité et du rendement dans ce domaine finissent par l'emporter sur toute autre considération jusqu'à la répression de l'enfance. L'onde de choc de cette cadence se retrouve bien évidemment dans les guichets qui doivent, par le truchement des refus des dossiers de demandes de résidence, contribuer à remplir l'objectif chiffré.

Contraints par toutes sortes de conventions internationales sur les Droits de l'homme, les gouvernements successifs ont construit une politique en trompe-l'œil en déléguant la gestion des dossiers aux fractions subalternes de l'Administration qui rendent ces droits inopérants. L'imprécision de critères juridiques a toujours laissé une grande marge de manœuvres aux services chargés de les appliquer. Il y a donc une véritable politique des guichets qui laisse place à un pouvoir discrétionnaire loin des principes juridiques.

Alexis Spire s'est fait embaucher comme stagiaire pendant un mois dans un service de demandeurs d'asile. Ce livre en est le fruit. Il y dresse une sorte de psychologie sociale de ce soutier des politiques migratoires qu'est le guichetier sans toutefois perdre de vue les déterminations sociales qui donnent sens à leurs comportements. Les guichetiers peuvent adopter des pratiques contraires au droit, pratiques qu'ils assument par leur adhésion aux objectifs du maintien de l'ordre, renforcées par le sentiment d'incarner l'Etat et son autorité auprès des usagers suspects d'en menacer l'intégrité. La rhétorique de la fraude permet de légitimer la non-application de la loi jugée généreuse pour les « faux touristes », les « faux réfugiés », les « faux demandeurs d'asile », les « faux mariés », etc. Cette intériorisation de la défense de la nation menacée par la fraude et le « risque migratoire » se renforce par l'opposition entre le « nous » et « eux ». Cependant, cela n'évacue pas chez le guichetiers le sentiment d'être des déclassés par le fait même qu'ils gèrent des dossiers d'une population (les étrangers) jugée déclassée. Leurs locaux sont par ailleurs vétustes et les guichets très souvent éloignés des services abritant la hiérarchie.

Quoiqu'il y ait parmi ces guichetiers un personnel issu de l'immigration et des Dom-Tom, la distance vis-à-vis des usagers est de rigueur. Le guichetier ne parle pas à l'étranger dans sa langue quand bien même la connait-il.

Mais il n'y a pas un idéal-type de guichetiers qui se distinguent par leurs façons de se représenter leur mission et donc par le crédit qu'ils accordent à l'étranger en tant qu'utilisateur. Il y a 1) *les entrepreneurs de morale* pour qui le contrôle de l'immigration est une mission morale, politique et économique contre la fraude ; 2) *les réfractaires*, une minorité d'agents qui refusent l'acharnement contre les étrangers, allant jusqu'à réclamer, en 2005, des

meilleures conditions de travail pour offrir aux demandeurs d'asile un accueil digne ; 3) les *pragmatiques* : indifférents, ils entretiennent avec les étrangers un rapport plus apaisé, sans passion ni scrupule, en se conformant de façon pragmatique aux injonctions de la hiérarchie. On comprend pourquoi les chances d'obtenir un titre de séjour se mesurent à des critères qui ne relèvent plus exclusivement du droit, mais de l'appréciation du guichetier qui peut être intransigeant (entrepreneur de morale), compatissant (réfractaire), ou indifférent (pragmatique), sans compter les pratiques de la corruption. Et quand les préfectures distillent quelques régularisations suite aux revendications de certaines associations, c'est dans le but non avoué de maintenir ces dernières dans une dépendance liée au service rendu. Plus préoccupant est la contagion chez les fonctionnaires *a priori* éloignés de la politique migratoire, qui sont peu à peu enrôlés dans la lutte contre les sans-papiers (dans le secteur de la santé, l'inspection du travail, etc.). Seules les résistances associatives et syndicales permettent, ça et là, d'en atténuer le développement.

Achour Ouamara
(in *Ecart d'identité*, n°113, 2008)